



Dossier du BHI No. S1/1001/WP

LETTRE CIRCULAIRE N° 61/2008  
22 juillet 2008

## PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE L'OHI POUR 2009

- Références :
- a) Règlement financier de l'OHI, Article 8
  - b) Décision N° 24 de la XVIIe Conférence H.I. – Programme de travail 2008-2012
  - c) Décision N° 32 de la XVIIe Conférence HI - Budget quinquennal 2008-2012.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

1. Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, le budget de l'OHI proposé pour 2009 (**Annexe A**) est, par la présente, soumis aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Le BHI a établi ce budget à partir du programme de travail pour 2009 et du budget quinquennal approuvé par la XVIIe Conférence h.i. Les membres de la CF ne sont pas tenus d'examiner le programme de travail de l'OHI proposé pour 2009 (**Annexe B**) ; le Comité de direction estime toutefois que celui-ci fait partie intégrante du budget et l'a donc inclus à ce titre. Une description du budget et du programme de travail pour 2009, qui développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux, est jointe en **Annexe C**.

2. Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants apportés à la préparation de ce budget :

### Tableau I. Revenus :

Le budget quinquennal approuvé par la XVIIe Conférence h.i. ne prévoit pas d'augmentation de la valeur unitaire de la part de contribution pour l'année 2009 ; en conséquence, la valeur de la part a été maintenue au même niveau que durant les années 2005 à 2008, c'est-à-dire à 3 984,48 Euros.

Le budget proposé pour 2009 tient principalement compte de l'adhésion du Qatar et de l'Irlande qui est intervenue après la tenue de la XVIIe Conférence h.i., faisant passer le nombre de parts de 673, tel que prévu dans le budget quinquennal – référence c) à 688. Avec 4 parts impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension, le nombre de parts prises en compte pour le calcul des revenus s'élève à 684, et détermine un revenu de contributions de 2 725 384 Euros et en tenant compte des autres revenus (imposition interne, vente de publications et revenus financiers), les ressources totales s'élèvent à 2 944 950 Euros au lieu de 2 901 121 Euros, initialement prévus au budget quinquennal.

**Tableau II. Dépenses :**

Le Comité de direction recommande de maintenir le niveau des dépenses au montant approuvé lors de la XVIIe Conférence h.i., soit 2 819 280 Euros, dans le cadre de l'adoption du budget quinquennal (référence c) :

*Chapitre I. Coûts afférents au personnel* : 2 084 791 Euros

*Chapitre II. Dépenses de fonctionnement* : 524 365 Euros

*Chapitre III. Dépenses d'investissement* : 69 224 Euros

*Chapitre IV – Dotation aux fonds dédiés* : 140 900 Euros

3. Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2009 (**Annexe B**) est scindé de façon explicite et a été extrait du programme de travail quinquennal approuvé, dûment actualisé à l'aide des informations reçues au BHL.
4. Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir examiner l'**Annexe A** et fournir des commentaires au BHL, selon qu'il convient, **avant le 30 septembre 2008**.
5. Le Programme de travail et le budget de l'OHI pour 2009 seront ensuite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

- P.J. :
- Annexe A – Budget de l'OHI proposé pour 2009
  - Annexe B – Programme de travail de l'OHI proposé pour 2009
  - Annexe C – Programme de travail et budget pour 2009- Document explicatif.

## INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET FOR 2009  
TABLE I - INCOME - (Euros)BUDGET POUR 2009  
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

Budget approuvé 2007 Approved budget	Budget approuvé 2008 Approved budget	Budget quinquennal 2009 Approved 5Years Budget	Budget révisé 2009 Updated budget
2,90 0,00	2,90 0,00	3,00 0,00	
			Percentage of increase proposed (%) Pourcentage d'augmentation proposé
			0,00
635,0	673,0	673,0	Final number of shares Nombre de parts définitif
			684
3 984,48	3 984,48	3984,48	Unit share value - Valeur unitaire de la part
			3984,48
2 530 145	2 681 555	2 681 555	A. CONTRIBUTIONS
			Contributions 688
			provision for suspended Member States -4
			Basis for budget estimates 684
8 955	9 000	9 000	2 741 322
0	0	0	-15 938
45 000	45 000	45 000	2 725 384
7 800	7 800	7 900	B. SALES OF PUBLICATIONS
			Ventes de publications
			9 000
			C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS
			Annonces dans les publications
			0
			D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS
			Intérêts sur comptes en banques
			45 000
			E. EXTRAORDINARY INCOME
			Revenus exceptionnels
			7 900
			F. INTERNAL TAX
			Imposition interne
			157 666
148 700	153 820	157 666	-----
2 740 600	2 897 175	2 901 121	2 944 950
=====	=====	=====	=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
BUDGET POUR 2009  
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

Budget approuvé 2007 Approved budget Euros	Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2009 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTER - CHAPITRE	Budget révisé 2009 Updated Budget Euros
			I. PERSONNEL COSTS	
			DEPENSES DE PERSONNEL	
1 976 000	2 038 500	2 084 791	Salaries Directing Committee - Comité de direction	2 084 791
			Salaries Other staff - Autres membres du personnel	
			Social charges - Charges sociales	
			Benefits and Pensions - Prestations de retraite	
			Controllable Personnel cost - Coût de personnel	
578 500	515 076	524 365	II. CURRENT OPERATING COSTS	524 365
			DEPENSES DE GESTION COURANTE	
			Maintenance, communications, etc.. - Entretien et communications	
			Consulting - Consultants	
			Travels - Déplacements	
			Publications	
74 200	74 200	69 224	III. CAPITAL EXPENDITURE	69 224
			DEPENSES DE CAPITAL	
			IV. ALLOCATIONS TO FUNDS	
7 800	7 800	7 900	- GEBCO Fund - Fonds pour la Carte Bathymétrique	7 900
6 500	3 000	3 000	- Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
0	55 000	40 000	- Conferences Fund - Fonds pour les conférences / assemblées	40 000
27 500	26 000	20 000	- Director's Removal Fund Fonds pour le déménagement des Directeurs	20 000
64 000	70 000	70 000	- Capacity Building Fund - Fonds de renforcement des capacités	70 000
6 100	0	0	- Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 740 600	2 789 576	2 819 280		2 819 280
				=====

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

Budget approuvé 2007 Approved budget Euros	Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2009 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2009 Updated Budget Euros
400 000	410 000	418 200	I. PERSONNEL COSTS - Dépenses de personnel	
505 000	525 900	539 047	a) Salaries - Directing Committee - Comité de direction	418 200
115 000	120 900	123 922	b) Salaries - Category A - Personnel de Catégorie A	539 047
390 000	402 800	412 870	- Translators - Personnel de Traduction	123 922
10 000	10 300	10 558	- General Services (B & C) - Services généraux	412 870
			Overtime for B & C Categories - Heures supplémentaires	10 558
			(Costs dependent on Salaries)	
33 000	33 600	34 406	c) Annual Bonus (B & C Categories) - Gratification annuelle	34 406
275 000	300 300	307 807	d) Payment to Retirement schemes - Cotis, patronale de retraite	307 807
15 000	15 300	15 683	e) Insurances based on wages - Assurances assises sur salaires	15 683
76 000	65 500	67 333	f) Medical (GAN premiums) - Primes médicales versées au GAN	67 333
30 000	30 600	31 212	g) Family Allowances - Allocations familiales	31 212
34 000	34 700	34 440	h) Education Grants - Allocations pour frais d'études	34 440
			(Costs independent of Salaries)	
75 000	70 000	70 000	i) Medical claims paid - Remboursements de soins	70 000
-15 000	-15 000	-15 000	Medical - refunds from GAN - Remboursements obtenus du GAN	-15 000
0	0	0	j) Home rental - Indemnité de logement	0
12 000	12 200	12 505	k) Home Leave - Congés dans les foyers	12 505
0	0	0	m) Pensions to retired staff - Pensions versées aux retraités	0
5 000	5 100	5 100	n) Miscellan. Personnel Expenses - Autres dépenses de personnel	5 100
			(Controllable Personnel costs)	
6 000	6 100	6 253	o) Salaries - Temporary staff - Personnel temporaire	6 253
10 000	10 200	10 455	p) IHB Staff training - Formation du personnel du BHI	10 455
-----	-----	-----		-----
1 976 000	2 038 500	2 084 791		2 084 791

Budget approuvé 2007 Approved budget Euros Budget approuvé	Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2009 Approved 5Years Budget Euros	TABLE II A - Continued  CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2009 Updated Budget Euros
			II. CURRENT OPERATING COSTS	
			(Maintenance, communications, etc...)	
55 000	56 100	57 222	a) Maintenance of building - Entretien des locaux	57 222
2 000	2 000	2 000	Multirisk insurance - Assurance multi-risques	2 000
35 000	35 700	36 414	Maintenance of IT equipments - Entretien des équipements	36 414
13 000	13 300	13 566	b) Office Stationery - Fournitures de bureau	13 566
40 000	40 800	41 616	c) Postage, telephone, telex, telefax - Télécommunications	41 616
3 500	3 600	3 672	d) Local Travel - Déplacements locaux	3 672
6 000	6 100	6 222	e) Bank Charges - Charges bancaires	6 222
85 000	40 000	40 000	f) Consultancy (Others than Auditors) - Consultants (hors audit)	40 000
4 000	4 100	4 182	g) Auditors fees - Honoraires du commissaire aux comptes	4 182
19 000	19 876	21 061	h) Public Relations - Relations publiques	21 061
1 000	1 000	1 000	i) Miscellan. Operating Expenses - Autres charges d'exploitation	1 000
			(Travel costs)	
50 000	47 000	47 000	j) Capacity Building (Progr. 2 only) - Renforcem, des capacités	47 000
240 000	220 000	224 400	k) Long Distance (All Progr. except 2) - Grands déplacements	224 400
			(Publications costs)	
11 000	11 200	11 424	l) I.H. Review - Revue hydrographique internationale	11 424
14 000	14 300	14 586	m) Other publications - Autres publications	14 586
-----	-----	-----		-----
578 500	515 076	524 365		524 365

Budget approuvé 2 007 Approved budget Euros	Budget approuvé 2 008 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2 009 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2009 Updated Budget Euros
			III. CAPITAL EXPENDITURE - Dépenses d'équipement	
35 000	35 000	30 000	a) Purchase of IT equipments - Equipements informatiques	30 000
13 000	13 000	13 000	b) Furniture & other equipments - Mobilier et autres équipem.	13 000
1 200	1 200	1 224	c) Purchase Publications & Binding - Reliures et publications	1 224
25 000	25 000	25 000	d) Depreciation of fixed assets - Dépréciat, des immobilisations	25 000
-----	-----	-----		-----
74 200	74 200	69 224		69 224
=====	=====	=====	=====	=====
2 628 700	2 627 776	2 678 380	ANNUAL OPERATING COSTS - Coût opérationnel annuel	2 678 380
=====	=====	=====	=====	=====
			IV. ALLOCATION TO FUNDS - Dotations aux fonds dédiés	140 900
7 800	7 800	7 900	- a) GEBCO Fund - Fonds pour la Carte bathymétrique	7 900
6 500	3 000	3 000	- b) Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
0	55 000	40 000	- c) Conferences Fund - Fonds pour Conférences & Assemblées	40 000
27 500	26 000	20 000	- d) Removal of Directors Fund - Déménagement des directeurs	20 000
64 000	70 000	70 000	- e) Capacity Building Fund - Fonds de Renforcement des capacités	70 000
6 100	0	0	- f) Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 628 700	2 627 776	2 678 380	TOTAL EXPENDITURE - Dépense totale	2 819 280
=====	=====	=====		=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
BUDGET POUR 2009

TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

Budget approuvé 2007 Approved budget Euros	Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2009 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Budget révisé 2009 Updated Budget Euros
2 740 600	2 789 576	2 819 280	Net Expenditure - Dépenses nettes	2 819 280
2 740 600	2 897 175	2 901 121	Income - Revenus	2 944 950
-----	-----	-----	Budget Excess - Excédent budgétaire	-----
0	107 599	81 841	Budget Deficit - Déficit budgétaire	125 670
0	0	0	Support to the IRF	0
0	-45 000	-22 000		-22 000
-----	-----	-----	Effect on capital - Effet sur le capital	-----
0	62 599	59 841		103 670
=====	=====	=====		=====

## PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI PROPOSE POUR 2009

<b>Programme 1 - Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales</b>		
<b>Elément 1.1 - Coopération avec les Etats membres</b>		COMMENTAIRES
<b>Tâche 1.1.1</b>	Commission hydrographique nordique (CHN)	
<b>Tâche 1.1.3</b>	Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)	
<b>Tâche 1.1.4</b>	Commission hydrographique des USA et du Canada (CHUSC)	
<b>Tâche 1.1.5</b>	a) Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN) b) Groupe de travail de la CHMMN sur la mer Noire et la mer d'Azov	
<b>Tâche 1.1.6</b>	Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)	
<b>Tâche 1.1.9</b>	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)	
<b>Tâche 1.1.10</b>	Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)	
<b>Tâche 1.1.11</b>	Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)	
<b>Tâche 1.1.13</b>	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS)	
<b>Tâche 1.1.14</b>	Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)	
<b>Tâche 1.1.15</b>	Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	
<b>Tâche 1.1.16</b>	Comité de coordination interrégional (IRCC)	
<b>Tâche 1.1.18</b>	CHR oeuvrant pour achever la couverture des ENC pour tous les autres types de navires	
<b>Tâche 1.1.20</b>	Les CHR et le secteur hydrographique industriel	
<b>Elément 1.2 - Coopération avec les Organisations internationales</b>		COMMENTAIRES
<b>Tâche 1.2.1</b>	Nations Unies (NU)	
<b>Tâche 1.2.2</b>	Organisation maritime internationale (OMI)	
	* ASSEMBLEE	
	* COMSAR	
	* NAV	
	* MSC	
	* TCC	

<b>Tâche 1.2.3</b>	Commission océanographique intergouvernementale (COI)	
<b>Tâche 1.2.4</b>	Association internationale de signalisation maritime (AISM)	
<b>Tâche 1.2.5</b>	Association cartographique internationale (ACI)	
<b>Tâche 1.2.6</b>	Fédération internationale des géomètres (FIG)	
<b>Tâche 1.2.7</b>	Association internationale des ports (AIP)	
<b>Tâche 1.2.8</b>	Organisation internationale de normalisation (ISO/TC211)	
<b>Tâche 1.2.9</b>	Commission électrotechnique internationale (CEI)	
<b>Tâche 1.2.10</b>	Réunions des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA)	
<b>Tâche 1.2.11</b>	Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)	
<b>Tâche 1.2.12</b>	Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale et centrale (AGPAOC) et Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC)	
<b>Tâche 1.2.13</b>	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)	
<b>Tâche 1.2.14</b>	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	
<b>Tâche 1.2.15</b>	Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	
<b>Tâche 1.2.16</b>	Autres organisations internationales	
	* DGIWG	
	* Ecole de l'OTAN	
	* GEO	
	* Union européenne	
	* Conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB-GIS)	

	<b>Elément 1.3 - Coopération avec les Etats non membres</b>	
<b>Tâche 1.3.1</b>	Commission hydrographique de l'Atlantique oriental - Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.2</b>	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest - Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.3</b>	Commission hydrographique de la Més-Amérique et de la mer des Caraïbes - Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.4</b>	Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes - Elaboration d'une stratégie	

<b>Tâche 1.3.5</b>	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME – Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.6</b>	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional – Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.7</b>	Commission hydrographique de la mer Baltique – Elaboration d'une stratégie	
<b>Tâche 1.3.8</b>	Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire – Elaboration d'une stratégie	

### **Programme 2 - Renforcement des capacités**

#### **Elément 2.1 - Gestion du renforcement des capacités**

COMMENTAIRES

<b>Tâche 2.1.1</b>	Sous-Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBSC de l'OHI)	
<b>Tâche 2.1.2</b>	Fonds pour le renforcement des capacités (CBFund)	
<b>Tâche 2.1.3</b>	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités	
<b>Tâche 2.1.4</b>	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités	
<b>Tâche 2.1.5</b>	Programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP)	
<b>Tâche 2.1.6</b>	Suivi des activités et des initiatives du CB. Elaboration des procédures	
<b>Tâche 2.1.7</b>	Normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CCI)	
<b>Tâche 2.1.8</b>	Formation en hydrographie et en cartographie marine	

#### **Elément 2.2 - Evaluation du renforcement des capacités**

<b>Tâche 2.2.1</b>	Visites techniques et de conseil. Voyage, frais de subsistance et services de consultants	
	* Commission hydrographique de l'Asie orientale (visites techniques)	
	* Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (visites de conseil)	
<b>Tâche 2.2.2</b>	S-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	
<b>Tâche 2.2.3</b>	Procédures d'évaluation	

	<b>Elément 2.3 Apport en renforcement des capacités</b>	
<b>Tâche 2.3.1</b>	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie	
<b>Tâche 2.3.2</b>	Ateliers techniques, séminaires, cours de brève durée	
	Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes, S-44 (CHMB)	Le Président de la CHR doit confirmer cette activité et en fournir les détails
	Cours de formation sur la production des cartes et les ENC (CHAtSO, CHMAC et CHPSE)	
	Séminaire à l'intention des présidents des Comités hydrographiques nationaux (CHPSO et CHAIA)	
	Cours de formation technique sur les RSM (CHZMR et CHAtO)	
	Atelier sur les opérations de l'équipe hydrographique régionale (CHOIS)	Le Président de la CHR doit confirmer cette activité et en fournir les détails
	Assurance de la qualité en matière de production des ENC (CHAO)	
	Conseil relatif à l'élaboration d'un plan national de levés prioritaires pour les Seychelles (CHAIA)	
	Cours multifaisceaux du Groupe de cartographie océanique (CHAtSO, CHMAC ET CHPSE)	
	Atelier technique sur les cartes et les plans de découpage internationaux (CHZMR)	Le Président de la CHR doit confirmer cette activité et en fournir les détails
	Cours de 5 semaines sur la production des ENC, dispensé par le RU dans la région au premier trimestre 2008 (CHOIS)	A examiner ultérieurement par le CBC en fonction des ressources disponibles
	Assurance de la qualité en matière de levés multifaisceaux et de leur exploitation (CHAO)	A examiner ultérieurement par le CBC en fonction des ressources disponibles
	Formation (CHAIA, Madagascar)	Conditionnelle, en fonction des résultats obtenus à l'étape 1 (2008) si le soutien est approuvé, et des renseignements complémentaires qui seront demandés sur les activités, le coût, etc.
<b>Tâche 2.3.3</b>	Cours d'hydrographie et de cartographie marine	
<b>Tâche 2.3.4</b>	Formation continue (sur terre et en mer)	
<b>Tâche 2.3.5</b>	Projets nautiques et maritimes	
	* Projet d'autoroute maritime électronique (détroit de Malacca)	
	* Mise en place d'une autoroute maritime (océan Indien occidental)	
	* Sécurité de la navigation sur le lac Victoria	
<b>Tâche 2.3.6</b>	Accords bilatéraux	

<b>Programme 3 - Coordination et soutien apportés aux techniques et aux normes</b>		
<b>Elément 3.1 - Réunions des Comités et des groupes de travail</b>		<b>COMMENTAIRES</b>
<b>Tâche 3.1.1</b>	Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)	
<b>Tâche 3.1.2</b>	Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)	
<b>Tâche 3.1.3</b>	Groupe de travail sur les spécifications pour les cartes marines (PCSWG)	
<b>Tâche 3.1.4</b>	Groupe de travail sur la présentation des cartes numériques (DCPWG)	
<b>Tâche 3.1.5</b>	Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)	
<b>Tâche 3.1.6</b>	Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)	
<b>Tâche 3.1.7</b>	Groupe d'harmonisation des objets sur l'information maritime (HGMIO)	
<b>Tâche 3.1.8</b>	Comité sur le dictionnaire hydrographique (S-32)	
<b>Tâche 3.1.9</b>	Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)	
<b>Tâche 3.1.10</b>	Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques (S-44) (GT sur la S-44)	
<b>Tâche 3.1.11</b>	Groupe de travail sur les marées (TWG)	
<b>Tâche 3.1.12</b>	Comité sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND)	
	Groupe de travail du WEND	
<b>Tâche 3.1.13</b>	Comité directeur de la GEBCO	
<b>Tâche 3.1.14</b>	Sous-comité technique de la GEBCO sur la cartographie des océans (GEBCO SCOM)	
<b>Tâche 3.1.15</b>	Sous-comité de la GEBCO sur les noms du relief sous-marin (GEBCO SCUFN)	
<b>Tâche 3.1.16</b>	Comité consultatif sur le Droit de la mer (ABLOS)	
<b>Tâche 3.1.17</b>	Groupe de travail conjoint des experts techniques (JTEWG)	
<b>Tâche 3.1.18</b>	GT sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures (nouveau GT, selon décision de la XVIIe CHI)	
<b>Tâche 3.1.19</b>	GT sur la qualité des données (DQWG)	

	<b>Elément 3.2 - Levés hydrographiques</b>	
<b>Tâche 3.2.1</b>	Publication S-44	
<b>Tâche 3.2.2</b>	Manuel d'hydrographie	
<b>Tâche 3.2.3</b>	Dictionnaire hydrographique	
<b>Tâche 3.2.4</b>	Publications du Comité sur les marées	
<b>Tâche 3.2.5</b>	Publications hydrographiques (dont aucun organe spécifique n'est chargé)	

	<b>Elément 3.3 Cartographie marine</b>	COMMENTAIRES
<b>Tâche 3.3.1</b>	Publications nautiques	
<b>Tâche 3.3.2</b>	Protection des données numériques	
<b>Tâche 3.3.3</b>	Liaison et coopération avec les autres organisations	
<b>Tâche 3.3.4</b>	Production, distribution et tenue à jour des ENC	
<b>Tâche 3.3.5</b>	Série de cartes INT	

	<b>Elément 3.4 Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)</b>	
<b>Tâche 3.4.1</b>	Elargissement de la CDARN	
<b>Tâche 3.4.2</b>	Coordinateurs de zones NAVAREA	
<b>Tâche 3.4.3</b>	Publications de la CDARN	

	<b>Elément 3.5 - Données pour les applications géomatiques</b>	
<b>Tâche 3.5.1</b>	Développement des normes	
<b>Tâche 3.5.2</b>	GT sur l'infrastructure maritime des données spatiales	

	<b>Elément 3.6 - Aspects techniques du Droit de la mer</b>	
<b>Tâche 3.6.1</b>	Conférences ABLOS	
<b>Tâche 3.6.2</b>	Manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (Manuel TALOS)	
<b>Tâche 3.6.3</b>	Assistance technique du Groupe de travail TALOS	

	<b>Elément 3.7 - Programme de cartographie océanique</b>	
<b>Tâche 3.7.1</b>	Bathymétrie en eaux peu profondes	
<b>Tâche 3.7.2</b>	Intégration des données bathymétriques	
<b>Tâche 3.7.3</b>	Cartes et quadrillages numériques	

<b>Tâche 3.7.4</b>	Nouveaux produits	
<b>Tâche 3.7.5</b>	Enseignement global	
<b>Tâche 3.7.6</b>	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique	
<b>Tâche 3.7.7</b>	Projets de cartes bathymétriques internationales	
<b>Tâche 3.7.8</b>	Publications de la GEBCO	

#### **Programme 4 - Gestion de l'information et relations publiques**

##### **Elément 4.1 - Gestion de l'information**

COMMENTAIRES

<b>Tâche 4.1.1</b>	Maintenance et développement du site Web de l'OHI	
	Développement et maintenance de services cartographiques sur le Web (par ex. Catalogue de l'OMI)	
<b>Tâche 4.1.2</b>	Communications entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires	
<b>Tâche 4.1.3</b>	Publications de l'OHI	
<b>Tâche 4.1.4</b>	Bibliothèque technique du BHI	

##### **Elément 4.2 Relations publiques**

<b>Tâche 4.2.1</b>	Relations avec le gouvernement de Monaco et les autres autorités	
<b>Tâche 4.2.2</b>	Journée mondiale de l'hydrographie	
<b>Tâche 4.2.3</b>	Communications avec l'industrie hydrographique	
<b>Tâche 4.2.4</b>	Communiqués de presse	
<b>Tâche 4.2.5</b>	Fourniture d'articles sur l'OHI	
<b>Tâche 4.2.6</b>	Soutien aux relations publiques	
<b>Tâche 4.2.7</b>	Publicité	

#### **Programme 5 - Développement général de l'Organisation**

##### **Elément 5.1 - OHI**

COMMENTAIRES

<b>Tâche 5.1.1</b>	Nouvelle structure de l'OHI	
<b>Tâche 5.1.2</b>	Programme de travail et budget de l'OHI	
<b>Tâche 5.1.3</b>	Plan stratégique de l'OHI. Nouveau groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI (ISPWG)	
<b>Tâche 5.1.4</b>	Comité consultatif juridique de l'OHI	

	<b>Elément 5.2 - BHI</b>	
<b>Tâche 5.2.1</b>	Administration du BHI	
<b>Tâche 5.2.2</b>	Règlement du personnel du BHI	
<b>Tâche 5.2.3</b>	Service de traduction du BHI	
<b>Tâche 5.2.4</b>	Procédures financières du BHI	
<b>Tâche 5.2.5</b>	Manuel des procédures du BHI en ce qui concerne les activités permanentes	
<b>Tâche 5.2.6</b>	Formation du personnel	
<b>Tâche 5.2.7</b>	Maintenance	
<b>Tâche 5.2.8</b>	Achat d'équipement informatique, de mobilier et d'autre matériel	
<b>Tâche 5.2.9</b>	Déménagement des Directeurs et des AT bénéficiaires	
	<b>Elément 5.3 - Conférences hydrographiques internationales</b>	
<b>Tâche 5.3.1</b>	4e Conférence extraordinaire H.I.	

## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2009

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2009, qui sont fournis sous couvert des annexes B et A, respectivement. Ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus détaillée ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2009 repose sur le programme de travail de l'OHI 2008-20012, approuvé par la XVIIe Conférence HI d'avril 2007. Son contenu en est extrait et il est présenté sous forme de tableaux.

Diverses tâches ont été sélectionnées pour chacun des cinq programmes au sein desquels les activités de l'OHI sont divisées, conformément au plan stratégique de l'OHI. Le détail en est donné ci-après :

### ANALYSE FINANCIERE

#### Revenus :

Les ressources nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. Pour 2009, le nombre de parts a légèrement augmenté pour atteindre 684 en comparaison avec les 673 parts prises en compte pour la préparation des estimations budgétaires de la XVIIe CHI de 2007, en raison de l'adhésion à l'OHI de deux nouveaux Etats membres, le Qatar et l'Irlande. Les quatre parts qui restent impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension sont exclues.

En ce qui concerne le niveau des contributions, la XVIIe Conférence HI a décidé, pour 2009, de conserver la même valeur unitaire de la part que celle utilisée depuis 2005, à savoir 3 984,48€. L'ajout des nouveaux Etats membres susmentionnés, après la Conférence, a entraîné un accroissement de 43 829 € par rapport à l'estimation de revenus approuvée par la Conférence de 2 901 121 €, pour atteindre un revenu total prévu de 2 944 950 €.

#### Dépenses :

En dépit du léger accroissement des revenus, le comité de direction recommande que, pour le moment, les dépenses soient maintenues au montant approuvé par la XVIIe Conférence HI, soit à 2 819 280 €, de sorte que les ressources supplémentaires viennent accroître l'excédent budgétaire estimé avec un impact sur le fonds de roulement.

Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

#### *Chapitre 1 – Coûts afférents au personnel :*

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2009 atteignent 2 084 791€, représentant environ 74% des dépenses totales. Naturellement, la majeure partie du chapitre 1 est consacrée aux salaires du personnel du BHI (72%). On estime que le Fonds de retraite interne continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des pensions aux retraités s'effectue à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

#### *Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants :*

Les coûts d'exploitation courants sont maintenus au niveau approuvé par la Conférence, soit 524 365 €. Les dépenses de voyage restent comparables à celles des années précédentes, et ce malgré l'accroissement des tarifs aériens dû à l'augmentation des prix pétroliers dont l'impact sera absorbé dans le programme de travail. Les coûts de déplacements liés à l'accompagnement du programme de renforcement des capacités restent dans les limites de la prévision du budget quinquennal.

#### *Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :*

La gestion de ces dépenses a été améliorée. Pour 2009, le montant des dépenses (69 224 €) est maintenu au niveau de la prévision du budget quinquennal et est même d'un niveau inférieur aux dépenses d'investissements des années précédentes.

*Affectation des fonds :*

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau de l'enveloppe globale maximale approuvée par la XVIIe Conférence HI.

**ANALYSE PROGRAMMATIQUE**

Le programme de travail de l'OHI pour 2009 est divisé, conformément au plan stratégique de l'OHI, en cinq programmes, à savoir :

1. Coopération avec les Etats membres et les organisations internationales ;
2. Renforcement des capacités;
3. Coopération et soutien aux techniques et aux normes;
4. Gestion de l'information et relations publiques;
5. Développement général de l'Organisation.

Pour chaque programme un concept a été choisi pour mettre en relief le contenu du programme. Au sein de chaque programme se trouvent des éléments dont les objectifs portent sur l'effet souhaité, suivis de tâches qui constituent des actions. Tout ceci, clairement décrit dans le programme de travail quinquennal approuvé par la XVIIe CHI de 2007, est bien connu de tous et il n'est pas nécessaire de le répéter dans ce document.

La discussion ci-dessous donne des indications sur le niveau d'effort et les effectifs du BHI et des Etats membres qui participent à chaque élément. A partir de ces informations, un niveau de dépenses approximatif peut être estimé. Les fonds affectés à des lignes budgétaires explicites associées à un élément du programme sont mis en avant, selon qu'il convient.

***Programme 1 : Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales :****Elément 1.1. – Coopération avec les Etats membres :*

Cet élément est essentiellement réalisé au travers des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2009, dix CHR et la CHA ont prévu des réunions. Ces réunions revêtent une importance croissante, et continueront de le faire, à mesure que les CHR deviennent un élément central dans le processus de communication global de l'OHI et dans la stratégie d'exécution du programme de travail. Ces réunions de trois ou quatre jours constituent un « forum de discussions » pour les pays de la région où examiner les réalisations, identifier les initiatives et développer des positions régionales sur les questions relatives à l'OHI. Elles constituent également de formidables opportunités pour encourager les Etats ayant la qualité d'observateurs à adhérer à l'OHI et pour mettre en avant les travaux de l'OHI auprès des preneurs de décisions au niveau gouvernemental. Le nombre de personnes qui y participent varie en fonction de la composition de chaque CHR, toutefois, en général, on peut compter 20 à 50 participants. Un directeur et éventuellement un adjoint technique y représentent le BHI et contribuent largement au suivi des actions convenues. En 2009, il est prévu que la première réunion de l'IRCC aura lieu au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure de l'OHI, le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Elément 1.2. – Coopération avec les Organisations internationales:*

L'importance et la portée de cet élément continuent de se développer et sont rattachées aux objectifs de plusieurs autres éléments du programme comme le renforcement des capacités, le soutien aux normes, et les relations publiques. Le chapitre V de la Convention SOLAS reste une convention majeure qui met en lumière l'importance de l'hydrographie au sein des NU et de l'OMI. L'interaction de l'OHI avec l'OMI s'est accrue avec les initiatives visant à encourager l'élargissement de la composition de l'OHI et la fourniture de conseils experts en faveur de l'hydrographie au sein de l'OMI, avec notamment l'application systématique des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS. Un directeur et éventuellement un adjoint technique participent généralement aux réunions de cinq jours de l'Assemblée et du Conseil de l'OMI, ainsi que du Comité de la sécurité maritime, du Sous-comité de la navigation et du Comité de la coopération technique. Un représentant d'un Etat membre ou un adjoint technique participe généralement au Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Des initiatives conjointes de la COI et de l'OHI comme la GEBCO et les cartes bathymétriques internationales (IBC) demeurent d'importants programmes au sein de l'OHI. La coopération s'exerce essentiellement dans les projets de renforcement des capacités comme la bathymétrie des eaux peu profondes à l'appui des systèmes d'alerte contre les tsunamis (TWS), notamment dans le développement du TWS pour l'océan Indien. Un directeur participe habituellement aux réunions, d'une durée de cinq jours, du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Le BHI a initié des réunions trilatérales conjointes avec l'OMI et la COI en vue d'assurer la coordination de tous les efforts de renforcement des capacités, d'éviter la duplication des travaux et de s'apporter un soutien mutuel pour des événements comme les cours, les ateliers et les séminaires organisés dans le but d'accroître le niveau de connaissance dans les pays en voie de développement. Un directeur et un adjoint technique participent à cette initiative.

Un rapport sur les efforts de l'OHI en vue d'améliorer la sécurité de la navigation, la protection du milieu marin et la contribution aux sciences dans l'Antarctique est fourni lors de chaque RCTA. La faible priorité accordée aux programmes nationaux pour exécuter des levés hydrographiques dans cette région est une préoccupation constante et un contact permanent est donc requis, notamment après que la CHA de l'OHI ait organisé un séminaire sur l'importance de l'hydrographie dans l'Antarctique, lors de la dernière RCTA. Un directeur représente normalement l'OHI lors des RCTA en vue de maintenir la continuité de cet effort.

Une étroite coordination existe avec l'AIMS et l'AIP pour la coopération dans des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation entreprises par l'AIMS et l'AIP. Normalement, un adjoint technique ou un représentant d'un Etat membre représente l'OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L'ACI, la CEI, l'ISO et la FIG demeurent des partenaires importants, notamment pour la tenue à jour des normes. La FIG, en outre, apporte un appui essentiel aux initiatives de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Normalement, un directeur ou un adjoint technique représentent l'OHI auprès de ces organisations.

L'Assemblée générale des NU et le processus consultatif officieux des NU ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) ont conféré un haut degré de visibilité aux efforts de l'OHI, comme par exemple la reconnaissance de la journée mondiale de l'hydrographie par l'AG des NU. Un directeur représente l'OHI lors des sessions concernant les questions hydrographiques.

*Elément 1.3. – Coopération avec les Etats non membres :*

Cet élément comprend des tâches qui doivent être entreprises par les présidents des CHR conjointement avec le directeur du BHI responsable des CHR correspondantes. L'idée principale consiste à développer des stratégies régionales afin d'encourager la participation et l'éventuelle inclusion des Etats non membres dans les activités de l'OHI. Chaque directeur et adjoint technique doit surveiller cette activité et soutenir les présidents des CHR.

**Programme 2 – Renforcement des capacités :**

*Elément 2.1 – Gestion du renforcement des capacités :*

Cet élément comprend les réunions du CBC et du CCJ ainsi que de nombreuses tâches concentrées sur la nécessité d'optimiser la structure du CB de l'OHI en améliorant la coordination avec les CHR, en augmentant le contrôle sur des projets/initiatives convenus et en mettant au point des procédures pour une meilleure gestion du fonds CB. Ce fonds soutiendra les activités identifiées dans l'élément 2.2 sur le renforcement des capacités. Pour 2009, 70 000€ du budget normal et près de 65 000€ de la contribution de la République de Corée sont affectés au fonds CB pour des projets visant à développer les capacités hydrographiques de base dans les pays en voie de développement. Un directeur et un adjoint technique consacrent approximativement 30% de leur temps global au contrôle de cette activité.

Cet élément comprend également la progression et la mise à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine et des publications pertinentes (M-5, M-6, M-8 et S-47), ainsi que la reconnaissance du processus des programmes hydrographiques et cartographiques, tâche qui concerne un directeur, un adjoint technique et quatre représentants des Etats membres, ainsi que des représentants de la FIG et de l'ACI.

*Elément 2.2 – Evaluation du renforcement des capacités*

En 2009, la CHAO et la CHPSO recevront les visites techniques et consultatives d'équipes constituées par des experts des CHR, avec l'appui du BHI. Dans le cas de la CHPSO, cette activité est reportée depuis deux ans à cause de problèmes de coordination et de logistique rencontrés pour la mise en œuvre de cette activité.

*Elément 2.3 – Apport en renforcement des capacités*

Plusieurs tâches sont incluses sous cet élément, à commencer par l'accroissement de la sensibilisation à l'importance de l'hydrographie par tous les moyens possibles. Plusieurs CHR bénéficieront d'ateliers techniques, de séminaires et de cours brefs. Toutes les initiatives ont été identifiées comme prioritaires par les CHR appropriées; le CBC a étudié

et évalué toutes les propositions et a identifié le niveau de soutien qui pourrait être assuré par le fonds sur le renforcement des capacités. Cet élément tient également compte des différents projets d'autoroutes maritimes électroniques (MEH) dans la composante du renforcement des capacités. Le suivi et la coordination de toutes les activités prises en compte mobilisent quasiment 50% du temps d'un directeur et d'un adjoint technique.

### **Programme 3 – Coordination et soutien aux techniques et aux normes :**

#### *Elément 3.1 – Réunions des différents comités et groupes de travail*

Cet élément donne une idée générale du niveau d'activité que les différents comités et groupes de travail prévoient pour 2009. En 2009, lorsque la nouvelle structure de l'OHI entrera en vigueur, il est prévu que certaines modifications pourront être apportées aux événements programmés.

#### *Elément 3.2 – Levés hydrographiques*

Cet élément inclut des activités visant à améliorer la qualité de la collecte des données hydrographiques par le développement de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et la fourniture d'un soutien afin de parvenir à la meilleure pratique. La tenue à jour de la S-44 et le suivi de la progression du dictionnaire hydrographique, ainsi que l'assurance de la tenue à jour du manuel d'hydrographie à l'aide des nouvelles informations reçues, constituent des tâches pour les GT concernés ainsi que pour le personnel technique du BHI.

#### *Elément 3.3 – Cartographie marine*

Cet élément progresse grâce aux travaux du comité CHRIS et de ses organes subsidiaires ainsi qu'à ceux du comité WEND et de son groupe de travail. Un directeur, un adjoint technique et plus de quarante représentants d'Etats membres participent au comité WEND, tandis que le groupe de travail du WEND se compose d'un directeur et de quatre représentants d'Etats membres; un directeur, un adjoint technique, plus de trente représentants des Etats membres et dix observateurs du secteur privé assistent au CHRIS.

En 2009, l'accent continuera d'être placé sur le suivi et les directives en matière de qualité, de cohérence et de production, distribution et mise à jour accélérées des ENC, ainsi que sur la tenue à jour des normes existantes pour les ENC, les cartes papier et les publications.

La nouvelle structure qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2009 pourra examiner cet élément global et adopter de meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés, y compris la progression de la production de cartes INT.

#### *Elément 3.4 – Renseignements sur la sécurité maritime*

Dans le cadre de cet élément, il est prévu en 2009 de trouver des moyens d'améliorer la coordination des zones NAVAREA et de résoudre le problème des services non couverts, essentiellement en raison d'un manque de communication. La tenue à jour de routine de publications pertinentes, telle la S-53 est également incluse. Il est prévu que le président de la CDARN participe à la première réunion organisationnelle de l'IRCC. Un directeur et un adjoint technique doivent superviser cette activité et soutenir le président de la CDARN.

#### *Elément 3.5 – Données pour les applications géomatiques*

Cet élément comprend, pour 2009, la poursuite du développement de nouvelles normes pour la prochaine génération de données (par ex. séries S-100 et S-10X), les symboles pour les cartes papier et la liaison avec d'autres organisations de normalisation comme le DGIWG, l'ACI, la CEI et l'ISO. L'attention sera également accordée à l'élaboration de normes pour les levés hydrographiques de la zone côtière à l'appui d'autres activités, selon qu'il convient. Les développements globaux et régionaux concernant les questions relatives à l'infrastructure des données spatiales seront étroitement suivis par le CHRIS en 2009 afin de tenir les Etats membres dûment informés de la progression et des mesures que l'OHI envisagera d'adopter. Un directeur et deux adjoints techniques doivent superviser cette activité et soutenir le président du CHRIS.

#### *Elément 3.6 – Aspects techniques du droit de la mer*

A la suite du report de la conférence ABLOS de 2007 à 2008, la conférence prévue pour 2009 a également été reportée en 2010 et une seule réunion de travail sera organisée. En 2009, des mesures seront prises pour finaliser les versions française et espagnole de la dernière édition du manuel TALOS. En 2009, ABLOS mettra au point un programme de formation standard sur les aspects hydrographiques de la détermination des limites maritimes et identifiera des conférenciers appropriés. Par la suite, conjointement avec le CBC, on examinera la possibilité de proposer ce cours en tant que programme d'assistance à la formation pour les Etats membres intéressés. Le président ABLOS est aidé d'un adjoint technique.

### *Elément 3.7 – Programme de cartographie océanique*

Cet élément comprend la collecte et l'échange de données bathymétriques de cartographie océanique et l'élaboration de normes pour les données bathymétriques qui conduiront à une plus grande utilisation de ces données pour des applications autres que l'hydrographie, comme par exemple dans un quadrillage officiel. D'une manière générale, le programme de cartographie océanique doit être suivi en raison d'un soutien fragile et d'une faible priorité au sein de la COI, du fait de restrictions financières. Il convient de noter que les nouveaux mandat et règles de procédure ont été approuvés par l'OHI et la COI afin de renforcer la GEBCO et que les nouveaux textes entreront en vigueur en 2009. Les tâches prises en considération pour 2009 concernent essentiellement les quadrillages, les nouveaux produits et la contribution à l'enseignement, ainsi que la tenue à jour des publications associées. Les questions relatives à la GEBCO sont traitées par un directeur, par trois adjoints techniques et par dix représentants des Etats membres qui participent au comité directeur de la GEBCO et à ses deux sous-comités, le SCUFN et le TSCOM.

## **Programme 4 – Gestion de l'information et relations publiques**

### *Elément 4.1 – Gestion de l'information*

Le Comité de direction, les adjoints techniques, les traducteurs et plusieurs membres du personnel de la catégorie B contribuent grandement à l'accomplissement des tâches associées à cet élément. En 2009, la tenue à jour d'un site web de l'OHI actualisé et d'un service de cartographie en ligne constituent un défi au moment où la coordination et la coopération entre les Etats membres et le BHI sont vitales. En 2009, la distribution des publications ainsi que des lettres circulaires s'effectuera essentiellement par le biais du site de l'OHI. En 2009, les communications par courrier électronique auront la préférence. La priorité continuera d'être accordée à la mise à jour des publications de l'OHI et à leur mise à disposition pour les Etats membres.

### *Elément 4.2 – Relations publiques :*

Les relations avec la Principauté de Monaco et avec d'autres autorités gouvernementales de l'OHI et des Etats non membres de l'OHI sont gérées par le comité de direction qui consacre du temps et de l'énergie à cette tâche. La Journée mondiale de l'hydrographie est un événement majeur préparé par le BHI et, en 2009, les composantes de cette célébration seront partagées avec les Etats membres, comme cela s'est pratiqué dans le passé. Le comité de direction et les adjoints techniques exécutent cet élément lorsqu'ils représentent l'OHI à des conférences, à l'extérieur, dans d'autres organisations et réunions avec l'industrie hydrographique. Une grande implication personnelle est nécessaire pour la préparation des présentations faites en ces occasions.

## **Programme 5 – Développement général de l'Organisation**

### *Elément 5.1 – OHI :*

Cet élément comprend le contrôle du programme de travail/budget et l'entrée en vigueur du nouveau processus de restructuration de l'OHI. Le comité de direction, un adjoint technique et un assistant du personnel de catégorie B contrôlent régulièrement le budget et le président et le vice-président de la Commission des finances en sont informés au moins deux fois l'an. L'ISPGW restera actif en 2009, au moins jusqu'à ce que son rapport soit soumis à la 4<sup>e</sup> CHIE. Un directeur, un adjoint technique et quelque 15 représentants des CHR et des Etats membres participent aux travaux de ce GT. Il est prévu que le CCJ y participera par correspondance en 2009.

### *Elément 5.2 – BHI*

Tous les travaux internes envisagés pour 2009 sont englobés dans ce point auquel l'ensemble du BHI participe. L'administration est gérée par le comité de direction avec l'assistance des adjoints techniques et du personnel de catégorie B. Les procédures pratiques actuelles non documentées concernant l'administration, les finances, les activités permanentes et le personnel doivent être prises en considération en 2009.

En ce qui concerne le service de traduction, la charge de travail qui existe par rapport aux capacités de traduction sera contrôlée afin d'identifier les mesures qui doivent être adoptées afin d'assurer un bon service pendant et après la mise en œuvre de la nouvelle structure de l'OHI.

En 2009, le BHI mettra en œuvre des mécanismes visant à faciliter la maintenance quotidienne et à optimiser les effectifs nécessaires à l'exécution des achats et à l'organisation de la logistique, pour l'organisation des réunions au BHI.

*Elément 5.3 – Conférences hydrographiques internationales :*

La préparation de la 4<sup>e</sup> CHIE (2009) se poursuit, à la fois, en terme d'organisation et de préparation des documents que le BHI doit soumettre aux Etats membres à l'avance. Le Comité de direction du BHI et l'ensemble du personnel participent à cette activité.

---